

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 18 août 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président
M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président
- M. Raymond Dion, conseiller
M^{me} Lisette Lepage, conseillère
M. François Picard, conseiller
M^{me} Denise Trudel, conseillère
M^{me} Marie France Trudel, conseillère
- Sont également présents: M. Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
- Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2009-0330 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 18 août 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 7 juillet 2009

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 7 juillet 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt du rapport annuel 2008 du Réseau de transport de la Capitale (RTC), pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.
- Dépôt de la résolution RVSAD-2009-2509, adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures le 20 juillet 2009, intitulée : « *Dossier d'agglomération - Prise d'acte de l'inclusion pour réfection complète d'une portion du tronçon de la rue de l'Hêtrière et réquisition pour la mise en oeuvre de mesures intérimaires visant la sécurité et l'optimisation dudit tronçon jusqu'à sa réfection complète* ».
- Dépôt de la résolution RVSAD-2009-2510, adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures le 20 juillet 2009, intitulée : « *Dossier d'agglomération - Partenariat avec l'agglomération de Québec dans le cadre d'un appel d'offres en taxation générale avec ou sans règlement d'emprunt pour la mise en oeuvre de mesures intérimaires visant la sécurité et l'optimisation d'un tronçon de la rue de l'Hêtrière jusqu'à sa réfection complète ultérieurement* ».
- Dépôt de la résolution RVSAD-2009-2511, adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures le 20 juillet 2009, intitulée : « *Dossier d'agglomération - Partenariat avec l'agglomération de Québec visant la mise en oeuvre par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures d'un surpresseur sur la route de Fossambault pour alimenter les lots avoisinants avec pour objectif la protection incendie du secteur d'ici la prise en charge consensuelle de l'infrastructure par l'agglomération s'il en est* ».

CA-2009-0332

Adjudication d'un contrat de services professionnels conseils en actuariat - Renouvellement des régimes de retraite des employés (VQ-41626) - AP2009-413 (CT-AP2009-413) — (Ra-1487)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'adjuger, à « Aon Conseil », le contrat de services professionnels conseils en actuariat, dans le cadre du renouvellement des régimes de retraite des employés, pour la période débutant à la mi-août 2009 jusqu'à la signature des ententes avec les syndicats et les associations d'employés concernant les six (6) régimes de retraite de la Ville, selon les tarifs horaires soumis, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41626 et à sa soumission en date du 18 juin 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes;
- 2° d'autoriser le virement d'un montant de 60 000 \$ incluant les taxes, du poste contingent vers le Service des ressources humaines, selon la répartition suivante :
 - contingent d'agglomération : 33 420 \$;
 - contingent de proximité : 26 580 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0333

Adjudication d'un contrat de services professionnels conseils en actuariat - Conditions de travail de divers groupes d'employés (VQ-41625) - AP2009-414 (CT-AP2009-414) — (Ra-1487)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'adjuger, à « Normandin Beaudry, Actuaires conseil inc. », le contrat de services professionnels conseils en actuariat, support conseil, durant la démarche de renouvellement des conditions de travail de divers groupes d'employés, pour la période débutant à la mi-août 2009 jusqu'à la conclusion d'ententes avec la Ville, selon les tarifs horaires soumis, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41625 et à sa soumission en date du 16 juin 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes;
- 2° d'autoriser le virement d'un montant de 60 000 \$ incluant les taxes, du poste contingent vers le Service des ressources humaines, selon

la répartition suivante :

- contingent d'agglomération : 33 420 \$;
- contingent de proximité : 26 580 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0334

Adjudication de contrats pour l'opération de deux (2) écocentres, d'une durée de trente-six (36) mois - Arrondissements Sainte-Foy - Sillery et Beauport (VQ-41768) - AP2009-460 (CT-2181745, CT-2181746) — (Ra-1488)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats en vue de l'opération de deux (2) écocentres d'une durée de trente-six (36) mois, dans les arrondissements Sainte-Foy - Sillery et Beauport :

- Lot A : « Véolia ES Matières Résiduelles inc. », selon sa soumission en date du 16 juillet 2009;
- Lot B : « Gaudreau Environnement inc. », selon sa soumission en date du 17 juillet 2009,

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41768 et selon les prix unitaires de leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0335

Modification de la résolution CA-2008-0361 concernant l'autorisation de soumettre, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une demande de subvention dans le cadre du « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) » - IN2009-035 (Modifie CA-2008-0361) (Ra-1488)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de modifier la résolution CA-2008-0361, adoptée le 8 juillet 2008 concernant l'autorisation de soumettre, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une demande de subvention dans le cadre du « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) », en y précisant que la Ville confirme son

engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0336

Autorisation de déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral, dans le cadre du programme « Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) » - IN2009-038 (Ra-1488)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

Il est résolu d'autoriser:

- 1° la direction du Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral pour le projet « Chemin de la Grande-ligne - implantation d'un réseau d'égouts » ainsi que pour les phases 4 et 5 du projet « Assainissement des eaux usées », dans le cadre du programme « Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) ». Les travaux de remplacement de conduites sont recommandés comme prioritaires à court terme (horizon 5 ans) au plan d'intervention approuvé par le conseil municipal, à l'exception des conduites exemptées d'un tel plan;
- 2° la signature des protocoles d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatifs à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du volet 2.1 du programme « Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) » pour le projet « Chemin de la Grande-ligne - implantation d'un réseau d'égouts » ainsi que pour les phases 4 et 5 du projet « Assainissement des eaux usées »;
- 3° le paiement de la part de la Ville des coûts admissibles et d'exploitation continue de ces projets.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0337

Autorisation de déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral, dans le cadre du programme « Fonds de stimulation de l'infrastructure » - IN2009-040 (Ra-1488)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la direction du Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral pour le projet « Transfert de 50 000 m³ », dans le cadre du programme « Fonds de stimulation de l'infrastructure »;
- 2° la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatif à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du programme « Fonds de stimulation de l'infrastructure » pour le projet « Transfert de 50 000 m³ ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0338

Adoption du code de déontologie du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec - PI2009-001 (Ra-1484)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le code de déontologie du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec, joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0339

Conclusion d'une entente patronale syndicale relative aux primes d'outils prévues à la convention collective des employés manuels de la Ville de Québec - RH2009-735 (CT-RH2009-735) — (Ra-1487)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

Il est résolu :

- 1° d'autoriser les nouveaux montants de primes d'outils;
- 2° que le Service des ressources humaines convienne d'une entente avec le Syndicat des employés manuels, confirmant les nouveaux montants de primes d'outils ainsi que les dispositions afférentes à la convention collective;
- 3° qu'un montant annuel récurrent de 23 043 \$ soit prévu pour le versement des primes d'outils, selon le tableau joint en annexe 2 au sommaire décisionnel. L'estimation pour le versement récurrent des primes d'outils est de 23 043 \$;
- 4° d'autoriser le virement d'un montant de 23 043 \$ du poste contingent vers les postes appropriés, selon le document fourni par le Service des ressources humaines. La répartition des compétences d'agglomération et de proximité sera déterminée au moment du versement de la prime d'outils, prévu le 1^{er} septembre 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0340

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les pesticides, les engrais et les composts, R.A.V.Q. 359 - EN2009-033 (Ra-1488)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement visant à empêcher l'application d'un pesticide, d'un engrais ou d'un compost à proximité d'une source d'approvisionnement en eau potable et de certains lacs, sur le territoire de l'agglomération.

Il prévoit également des exceptions ainsi que des pénalités en cas de non-respect de ces dispositions.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2009-0341

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération abrogeant le Règlement numéro 2001-589 concernant le contrôle intérimaire et la délégation à des fonctionnaires municipaux du pouvoir de donner certaines autorisations de la Communauté urbaine de Québec dans les aires d'industrie lourde IL-2 et IL-3 de Beauport et son amendement, R.A.V.Q. 463 - AT2009-041 (Ra-1488)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement visant à abroger le Règlement numéro 2001-589 concernant le contrôle intérimaire et la délégation à des fonctionnaires

municipaux du pouvoir de donner certaines autorisations de la Communauté urbaine de Québec dans les aires d'industrie lourde IL-2 et IL-3 de Beauport ainsi que son amendement.

Ce règlement de contrôle intérimaire adopté par l'ancienne Communauté urbaine de Québec visait à permettre une réflexion sur les affectations souhaitées pour ce secteur jadis utilisé à des fins d'industrie lourde.

Les derniers ajustements à la réglementation encadrant et permettant la réalisation des nouvelles orientations pour le site visé ont été apportés lors du processus d'harmonisation par l'adoption du *Règlement de l'arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.A.5V.Q. 84. Le Règlement R.A.5V.Q. 84 assure la conformité du zonage aux règlements de planification, soit le schéma d'aménagement et le Plan directeur d'aménagement et de développement. Cette étape étant complétée, le règlement de contrôle intérimaire peut maintenant être abrogé.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2009-0342

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que sur le versement de contributions financières pour la réalisation de travaux routiers et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 495 - AT2009-187 (Ra-1488)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que sur le versement de contributions financières pour la réalisation de travaux routiers et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin d'y retirer la dépense relative au réaménagement de l'avenue des Hôtels et des bretelles de l'autoroute Dufferin-Montmorency dans le quartier Saint-Roch ainsi que celle reliée à l'aménagement d'un nouvel accès à la Baie de Beauport.

Ce règlement précise que les travaux d'aménagement du tronçon du boulevard Robert-Bourassa faisant l'objet d'une participation financière de la ville, sont localisés entre l'avenue Chauveau et le boulevard Bastien.

Ce règlement diminue de 3 000 000 \$ le montant de la dépense autorisée et de l'emprunt décrété lesquels passent de 17 645 000 \$ à 14 645 000 \$.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2009-0343

Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'ouvrages de stabilisation des rives des cours d'eau et des lacs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 496 - EN2009-060 (Ra-1488)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de restauration, de stabilisation et de réhabilitation des rives municipales des cours d'eau situés sur le territoire de l'agglomération ainsi que sur l'octroi des contrats de services professionnels y afférents de même que l'embauche du personnel d'appoint nécessaire à la coordination du programme de subvention, des études et du suivi des travaux susmentionnés et une dépense de 810 000 \$ est autorisée à ces fins.

Ce règlement autorise une dépense de 200 000 \$ pour le versement de subventions en vertu du *Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention pour promouvoir la réalisation d'ouvrages de stabilisation des rives des cours d'eau et des lacs*.

Ce règlement décrète un emprunt de 1 010 000 \$ remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2009-0344

Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement d'une place publique à l'intersection des boulevards Wilfrid-Hamel et Pierre-Bertrand dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 497 - AT2009-166 (Ra-1488)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement, à même l'emprise de rue, d'une place publique à l'angle des boulevards Wilfrid-Hamel et Pierre-Bertrand dans l'arrondissement Les Rivières.

Ce règlement prévoit une dépense de 50 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur le permis de stationnement sur rue relatif à certaines voies de circulation du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, R.A.V.Q. 498 - AT2009-183 (Ra-1488)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement prévoyant qu'un résident ou un travailleur d'une zone décrite à un plan joint à celui-ci peut obtenir la délivrance d'un permis afin de stationner son véhicule sur une voie de circulation du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération pour une période de temps supérieure à celle prescrite ou à une autre période que celle autorisée lorsque la signalisation le permet.

Ce règlement fixe les conditions de délivrance d'un permis de stationnement sur rue pour les catégories « résident » et « travailleur » et établit les règles d'utilisation de celui-ci.

Ce règlement prévoit qu'un permis de la catégorie « résident » délivré est valide pour la période du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante et qu'un permis de la catégorie « travailleur » est émis pour une période minimale d'un mois.

Ce règlement crée la zone d'application T-2.

Enfin, ce règlement prévoit des infractions relatives à la contravention à certaines de ses dispositions et fixe le montant des amendes y afférentes.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au permis de stationnement sur rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, R.A.V.Q. 499 - AT2009-184 (Ra-1488)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'imposer la tarification applicable pour la délivrance d'un permis de stationnement sur rue résident ou travailleur en vertu du *Règlement de l'agglomération sur le permis de stationnement sur rue relatif à certaines voies de circulation du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération*.

Ce règlement prévoit les cas où le permis de stationnement sur rue peut être délivré sans frais ainsi que les situations qui peuvent entraîner la révocation de celui-ci.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2009-0347

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les opérations de déneigement relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.A.V.Q. 133 - DG2009-067 (Ra-1484)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les opérations de déneigement relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.A.V.Q. 133.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0348

Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la zone agricole permanente, R.A.V.Q. 375 - AT2009-081 (Ra-1477)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la zone agricole permanente, R.A.V.Q. 375.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0349

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable à l'anneau de glace Gaétan-Boucher, R.A.V.Q. 416 - A3LS2009-030 (Ra-1484)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*

relativement à la tarification applicable à l'anneau de glace Gaétan-Boucher, R.A.V.Q. 416.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0350

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la renaturalisation des berges du lac Saint-Charles, R.A.V.Q. 456 - DG2009-068 (Ra-1484)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la renaturalisation des berges du lac Saint-Charles, R.A.V.Q. 456.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0351

Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la zone inondable de grand courant dans les arrondissements Charlesbourg et La Haute-Saint-Charles, R.A.V.Q. 479 - AT2009-105 (Ra-1479)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la zone inondable de grand courant dans les arrondissements Charlesbourg et La Haute-Saint-Charles, R.A.V.Q. 479.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0352

Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de terrains et de servitudes de passage aux fins du parc naturel du Mont-Bélair et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 484 - EN2009-052 (Ra-1483)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,
appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de terrains et de servitudes de passage aux fins du parc naturel du Mont-Bélair et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 484.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0353

Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2009 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 489 - DE2009-074 (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,
appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2009 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 489.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0354

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux d'aménagement d'une halte cyclable au corridor des Cheminots à l'intersection de la côte des Érables ainsi que de réaménagement de l'intersection de la rue Racine et du boulevard Valcartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 490 - AT2009-058 (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,
appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux d'aménagement d'une halte cyclable au corridor des Cheminots à l'intersection de la côte des Érables ainsi que de réaménagement de l'intersection de la rue Racine et du boulevard Valcartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 490.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0355

***Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en oeuvre de la politique de gestion durable de l'eau potable et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 493 - EN2009-058 (Ra-1484)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en oeuvre de la politique de gestion durable de l'eau potable et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 493.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 10.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/mcr